

Les os dans l'alimentation du chien : enquête sur les soi-disant perforations intestinales par des os de volailles ou de lapins

Autor(en): **Hintermann, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires**

Band (Jahr): **111 (1969)**

Heft 12

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-592508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les os dans l'alimentation du chien – enquête sur les soi-disant perforations intestinales par des os de volailles ou de lapins

Par J. Hintermann

Dans certains ouvrages de vulgarisation sur l'élevage et l'alimentation des chiens, le lecteur est mis en garde contre la distribution d'os dans la nourriture. Il est défendu de donner aux chiens des os à partir d'un certain âge, et cette prescription est spécialement sévère et absolue en ce qui concerne les os de volailles ou de lapins soi-disant susceptibles d'occasionner des perforations intestinales. Cette crainte des os pointus est partagée et même propagée par certains de nos professeurs et de nos confrères, plutôt par tradition orale et réflexions anatomiques qu'à la suite d'observations personnelles.

Les os constituent un apport normal et nécessaire dans la nourriture des chiens. Ces animaux ont une dentition et une force dans les mâchoires qui leur permettent de les ronger et de les broyer. L'acide chlorhydrique de leur suc gastrique les dissout dans l'estomac. La valeur nutritive des os n'est pas grande, mais ils apportent du calcium et de l'acide phosphorique dans une proportion idéale et ils constituent le ballast et l'encombrement nécessaire à l'intestin. Un chien, qui ne supporte pas les os, qui les vomit, est un chien malade. Quand on observe l'avidité avec laquelle un chien normal s'adonne à ronger un os, défendant son bien contre ses congénères et quelque fois même contre son propre maître, on comprend que les os sont pour lui une nécessité. Il est d'ailleurs bien connu que des chiens qui ne reçoivent jamais d'os ont généralement, à partir d'un certain âge, leurs dents déchaussées et recouvertes de tartre, tandis que les chiens qui mangent régulièrement des os gardent une dentition impeccable jusqu'à la fin de leur vie.

Il est vrai qu'on observe des accidents provoqués par des os: rondelles d'os longs glissées derrière les canines de la mâchoire inférieure qu'on est obligé de scier; ou morceaux d'os plantés dans la gencive entre les molaires, ou fragments d'os coincés entre les molaires, ou rotules osseuses obstruant le pharynx, ce qui nécessite une intervention facile. Plus graves sont les obturations œsophagiennes, provoquées surtout par des vertèbres. Les anti-spasmodiques sont d'un précieux recours et évitent souvent d'autres interventions. Quand un chien a l'occasion de s'empiffrer d'une trop grande quantité d'os à la fois, il peut en résulter une coprostase, amas dur formé par des débris d'os minuscules et acérés dans l'ampoule rectale. Nos traités

recommandent comme traitement de cet accident l'emploi d'une pince à balle ou la désagrégation de la masse stercorale avec l'index muni d'un solide doigtier, éventuellement l'entérotomie. Nous savons par d'éminents professeurs que ce traitement exige une hospitalisation de 2 à 3 jours et l'un d'eux nous écrivit: « Je n'ai pas oublié des multiples interventions rectales que j'ai effectuées étant étudiant, en me piquant les doigts à travers le doigtier à des débris d'os qui constituaient dans un magma desséché un véritable ciment. » Cela nous avait incité à publier notre méthode qui permet l'extraction de la masse excrémentielle en une seule séance à l'aide d'un forceps (Bull. Sté Vét. prat. de France 51, 41 [1969]).

Nous pratiquons depuis 46 ans. Jamais nous n'avons pu observer une perforation intestinale par os de volaille ou de lapin, ni chez les chiens de nos clients, ni sur nos propres et très nombreux chiens à qui nous avons toujours donné sans crainte et sans préjugé ces os. Mais nous avons perdu des clients parce que nous avons osé leur parler de l'innocuité des os de poulet dont la crainte superstitieuse est tellement enracinée. Aucun traité de pathologie canine ne mentionne à notre connaissance ces perforations, leurs symptômes et leurs traitements, par conséquent n'en fournit aucune illustration radiographique. Nous basant sur notre très longue expérience, nous étions personnellement convaincus de l'innocuité des os de volailles ou de lapins. Nous avons cherché à vérifier si cette conviction était partagée par les professeurs des diverses Ecoles (E.) ou Facultés vétérinaires d'université (U.) des divers pays européens, à l'exception de la Russie. 51 professeurs et spécialistes avaient répondu à notre enquête. Nous les remercions ici très vivement. Nous ne pouvons naturellement reproduire en entier toutes les lettres reçues et nous ne donnerons donc ci-après qu'un résumé, ou quelques passages in extenso (« . . . »).

Allemagne de l'Est

M. le Prof. Dietz de l'U. de *Berlin-Est* partage entièrement notre conception de l'innocuité des os de volailles ou de lapins. Une enquête auprès de la clinique chirurgicale a confirmé qu'on n'y avait jamais observé une P.I. (perforation intestinale par os de volailles ou de lapins).

M. le Prof. H. J. Christoph de l'U. de *Leipzig*, auteur d'un « Précis de clinique canine », n'a jamais vu une P.I., mais il a pu observer un chien qui avait avalé un morceau cunéiforme d'une omoplate de bovin, coupé à la hache, triangulaire, de 10 cm de long et 5 cm de large, qui avait provoqué une rupture du rectum et une déchirure de l'artère postérieure et l'animal fut saigné à blanc.

Allemagne de l'Ouest

M. le Prof. L. F. Müller de l'U. de *Berlin-Ouest* se rappelle un seul cas d'une perforation intestinale chez un chien de chasse, par un os pointu (non spécifié), qui a dû être opéré. Rares sont les interventions pour des os coincés dans la gueule, le pharynx ou dans le rectum. Dans la région de Berlin, les propriétaires donnent la préférence aux os de veau ou de porc. Les os de poulet d'aujourd'hui sont si peu calcifiés que les craintes d'autrefois par les os cassants de vieilles poules ne se justifient point.

M. le Prof. H. Müller de l'U. de *Giessen*, professant depuis 30 ans, est formel: Il n'y a pas de P. I. par des os de n'importe quelle provenance. On peut être d'avis différent quant à leur valeur alimentaire. Il considère les os cuits sans valeur et préconise des os frais et crus, si possible de veaux avec des cartilages.

M. le Prof. W. Brass de l'E. d'*Hannover* n'a jamais vu une P. I.

M. le Prof. K. Ullrich de l'U. de *Munich* estime que le préjugé de la nocivité des os de volailles et de lapins date d'un temps révolu où la plupart des volailles consommées étaient âgées. Cette opinion préconçue s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui et elle est transmise par beaucoup de vétérinaires, sans réflexion, à leurs clients. Les os contiennent de l'acide phosphorique et du calcium dans une proportion physiologique et constituent un complément appréciable de l'alimentation des chiens. En 40 ans, le Prof. Ullrich n'a vu qu'une seule P. I. par un os non identifiable.

M. le Dr H. G. Niemand de *Mannheim*, auteur d'un traité «Pratique de Clinique canine», n'a jamais vu, en 34 ans, une seule P. I.

Angleterre

M. le Prof. A. Messervy de l'U. de *Bristol* nous a écrit: «Nous n'avons jamais observé des perforations intestinales de chiens ou chats par des os de poulets ou de lapins.»

M. le Prof. Joan Q. Joshua de l'U. de *Liverpool* partage entièrement notre point de vue de la fausseté de l'opinion que des os de volailles ou de lapins puissent provoquer des perforations intestinales. Il a discuté de cette question avec ses collègues, qui étaient du même avis. Lui-même n'a jamais pu observer une P. I. pendant plus de 30 ans.

M. le Prof. Churchill Frost de l'U. de *Londres*, en qualité du plus ancien chirurgien de la clinique pour petits animaux, n'a jamais vu une P. I., ni trouvé une telle mentionnée dans la littérature.

Autriche

M. le Prof. E. Eisenmenger, au nom de M. le Prof. Ueberreiter de l'U. de *Vienne* écrit: «En compulsant les rapports annuels des dernières 25 années, nous n'avons noté aucun cas de P. I. M. le Prof. R. Pobisch, Directeur de l'Institut de Radiologie de cette Ecole, consulté à cet effet, a confirmé ces résultats négatifs.»

Belgique

M. le Prof. J. Brouwers de l'U. de *Cureghem-Bruxelles* signale que son Ier assistant, le Dr Dewaele, avait relevé en 19 ans 5 cas de mort suite à l'ingestion d'os chez le chien, mais aucun ne concernait une P. I.

M. le Prof. A. Verstraete de l'U. de *Gent* n'a jamais constaté une P. I.

Bulgarie

M. le Prof. H. Ganovski de l'U. de *Sofia* nous a fait savoir qu'on avait observé une perforation de l'oesophage par un fémur de poule, mais jamais une P. I.

Danemark

M. le Prof. A. Thordal-Christensen de l'E. de *Copenhague* n'a jamais observé une P. I. ni cliniquement, ni à l'autopsie.

Finlande

De 1967 à 1969, avec une moyenne de 7000 chiens examinés annuellement, M. le Prof. Kaj Sittnikow de l'U. de *Helsinki* avait observé trois coprostases avec nécrose

de l'intestin. Plus souvent, il constatait des P. I. par des corps étrangers pointus (aiguilles) ou des occlusions par des cailloux ou du plastique, mais jamais par des os de volailles ou de lapins.

Espagne

M. le Prof. F. Pérez y Pérez de l'U. de *Madrid* n'a jamais vu une P. I.

France

M. le Prof. R. Bordet de l'E. d'*Alfort* écrit: «Je n'ai jamais observé, sur les nombreux chiens et chats présentés à la consultation d'*Alfort* depuis plus de vingt ans, de perforation de l'estomac ou de l'intestin consécutives à l'ingestion par ces carnivores d'os de lapins, de volailles ou de gibier (pas plus d'ailleurs qu'avec le poisson).»

M. le Prof. A. Brion de l'E. d'*Alfort*: «Il est certain qu'il est partout répété qu'il ne faut jamais donner d'os de volailles ou de lapins à des chiens, par crainte de perforations intestinales. Je n'ai jamais relevé moi-même de tels cas . . . Je puis vous dire que personnellement j'opine dans le même sens que vous et que les os de volailles ou de lapins ne sont pas plus dangereux que les autres.»

M. le Prof. H. Drieux, qui pendant 15 années avait enseigné l'anatomie pathologique et dirigé la salle d'autopsie à l'E. d'*Alfort*, ne se souvient d'avoir vu que 2 ou 3 cas de perforation d'œsophage chez le chien ou le chat, mais jamais une P. I.

M. le Prof. Fontaine de l'E. de *Lyon* n'a jamais vu une P. I.

M. le Prof. Jean-Blain de l'E. de *Lyon* mentionne dans sa longue lettre qu'il n'y a pas dans la littérature classique de documentation sur les P. I. Lui-même n'a jamais vu une telle P. I. Il est un adversaire farouche des os dans la nourriture des chiens, de n'importe quelle provenance, et il cite de nombreux passages de son livre sur les chiens, notamment: « . . . » Il faudrait perdre l'habitude de penser que l'os pour le chien comme le chardon pour l'âne sont de bons aliments . . . L'os est l'ennemi public numéro un du jeune chien qui ne devra jamais en recevoir . . . et il conclut: «Pour ma part, j'estime que c'est une précaution élémentaire très sage que d'interdire l'administration d'os aux chiens.»

M. le Prof. Quéinnec de l'E. de *Toulouse* est d'un avis diamétralement opposé. Dans sa magistrale conférence «La pratique de l'alimentation du chien. Les erreurs alimentaires et leurs conséquences», lors du Congrès annuel de la «Conférence Nationale des Vétérinaires Spécialistes de petits Animaux», qui était essentiellement consacré à l'alimentation des chiens («L'animal de Compagnie», 2e trimestre 1967), nous lisons, page 80: «L'équilibre minéral est un facteur fondamental de l'élevage, mais il est très difficile à assurer chez le chien, qui est à peu près toujours carencé en calcium, et excédentaire en phosphore . . . Aucun aliment à part l'os ne peut être considéré comme une bonne source de calcium.» Page 63: «Les os frais font l'objet de vives contestations qui tiennent à leur structure. En France, on attribue un rôle redoutable aux os de lapins, accusés de provoquer des perforations. Cette théorie très répandue s'appuie d'ailleurs sur des arguments anatomiques qui expliquent le tranchant et l'acuité des arêtes osseuses des brisures d'os de lapins . . . Quels os donner? je conseillerai les os de poulet.» Dans sa lettre il nous écrit: « . . . Je n'ai pas trouvé de référence précise de cas clinique concernant une perforation par os dans la littérature de langue française ou anglaise, malgré un travail bibliographique très approfondi. Mon épouse exerce en clientèle canine depuis 1960 et nous n'avons jamais vu un cas de perforation chez nos clients, bien que presque tous aient distribué des os. Je me suis moi-même renseigné auprès de nombreux confrères canins qui n'ont pas vu plus de cas que moi . . . Quelle qu'ait été ma conviction, je n'ai pas osé conseiller des os de lapin ou de mouton en raison des bases anatomiques qui accèdent leur nocivité propre. Or, au cours du congrès, j'ai interrogé nos confrères hollandais et américains qui ignoraient, eux, cet interdit. Donc aux USA, ce préjugé n'a pas cours. Depuis, j'ai fourni des os de lapins à

mes propres chiens . . . Trop souvent d'ailleurs nos confrères mal informés se sont fait les propagateurs de ces idées reçues, d'autant plus qu'elles s'appuient fréquemment sur des faits réels, mais mal interprétés.»

M. le Dr P. Groulade, de l'*Académie vét. de France*, auteur d'un traité de «Clinique canine» en 2 volume, a vu une perforation intestinale par une tige de thym, mais jamais par os pointus. Les quelques occlusions œsophagiennes observées étaient occasionnées par un os ou fragment d'os autres que ceux de volailles ou lapins. Il dit que les accidents par os sont rares par rapport au nombre de maladies de l'appareil digestif.

Grèce

M. le Prof. A. Spais de l'U. de *Thessaloniki* écrit que depuis 16 ans que les cliniques fonctionnent, à raison d'un millier de carnivores examinés par an, aucun cas de P.I. n'avait été constaté et que les seuls accidents observés concernaient l'un le pharynx, l'autre le larynx et le troisième les gencives.

Hongrie

M. le Prof. B. Kovacs de l'U. de *Budapest* a fait faire une enquête portant sur tout le matériel des maladies des petits animaux pendant les 30 dernières années, d'après laquelle 3 perforations avaient été observées, dont une par une écharde de bois, l'autre par un clou et la troisième par une aiguille, mais jamais une P.I. par os de poule ou de lapin.

Italie

M. le Prof. L. Montroni de l'U. de *Bologna* n'a jamais observé une P.I.

M. le Prof. P. Ajello de l'U. de *Messina* n'a jamais constaté une P.I., ni radiologiquement, ni par intervention chirurgicale et le Directeur de l'Institut d'Anatomie pathologique de cette Faculté n'en a pas vu au cours des nombreuses autopsies faites par lui.

M. le Prof. D. Artioli de l'U. de *Parma* a consulté ses collègues de la clinique chirurgicale et de la clinique médicale: ils n'ont jamais observé une P.I. pendant 20 ans.

M. le Prof. G. Salerno de l'U. de *Pisa* nous dit que dans sa région aussi la croyance des P.I. est répandue. Il nous aurait répondu négativement concernant les P.I. jusqu'il y a quelques mois où il avait observé chez un chien un cas de péritonite due à une perforation de l'intestin par un os de tibia de lapin enclavé dans la valvule iléo-cæcale.

M. le Prof. G. Baggeda de l'U. de *Sassari* n'a jamais vu une P.I. Il déconseille toutefois les os de volailles et lapins pour prévenir d'éventuelles lésions dans la bouche, au pharynx et dans l'œsophage.

Norvège

M. le Prof. A. Strande de l'E. d'*Oslo* n'a jamais constaté une P.I. Il s'intéressait à ce problème comme assistant en 1944 et pendant un mois, il nourrissait 3 chiens d'expérimentation uniquement avec des poulets crus et cuits et généralement il faisait briser en éclats pointus leurs fémurs. Il n'avait noté aucune perforation et depuis cette date il enseigne à ses étudiants la non-nocivité de ces os. M. le Prof. O. A. Berg de la même Ecole confirme la non-existence des P.I.

Pays-Bas

M. le Prof. G. H. B. Teunissen de l'U. d'*Utrecht* n'a jamais vu une P.I.

Pologne

M. le Prof. M. Lewardowski de l'U. de *Lublin* nous a fait savoir que pendant 25 ans, il n'a jamais pu observer une P.I. bien que dans son pays on donne très souvent

aux chiens des os de volailles, lapins et lièvres. A l'Institut d'anatomie pathologique, on n'a pas enregistré non plus de P.I. Il trouve notre enquête bien justifiée.

M. le Prof. R. Badura de l'U. de *Wroclaw* n'a jamais vu une P.I.

Suède

M. le Dr N. E. Björklund de l'E. de *Stockholm* nous faisait savoir que ni à la Chirurgie ni à la Pathologie de cette Ecole on n'avait pu constater une P.I.

M. le Prof. L. Garmer de la même Ecole vient de compléter ces informations par une lettre que voici: «En Suède aussi existe cette croyance parmi des propriétaires et éleveurs de chiens – et même parmi quelques vétérinaires – qu'il serait dangereux de donner des os de poulets aux chiens, soi-disant susceptibles d'occasionner des perforations intestinales. Dans notre clinique chirurgicale, nous avons discuté maintes fois ce problème, mais aucun d'entre nous ne pouvait se rappeler d'avoir vu un seul cas de perforation intestinale par os de poulet ou de lapin.

Dans une période quinquennale de 1958 à 1963, nous avons eu 20 106 cas parmi lesquels 643 cas de corps étrangers dans les intestins.»

Suisse

M. le Prof. U. Freudiger de l'U. de *Berne*, prudent, n'exclut pas la possibilité d'une P.I., bien qu'il n'en ait jamais rencontrée. La fréquence d'autres accidents par os est minime par rapport aux quantités d'os ingérés.

M. le Prof. W. Leemann de l'U. de *Zurich* estime utile un supplément d'os dans la nourriture des chiens, les obligeant à bien mastiquer, ce qui est également avantageux pour leur dentition. Les os fournissent des sels minéraux nécessaires dans une proportion optimale et contiennent des acides aminés nécessaires à la formation du squelette. Il n'a jamais pu observer une P.I.

M. le Dr H. Burgisser, Directeur de l'Institut Galli-Valerio à *Lausanne* (communication verbale), n'a pendant 22 ans jamais observé une P.I. lors de très nombreuses autopsies de chiens et chats envoyés par des vétérinaires du canton de Vaud et des régions limitrophes, ni sur des carnivores sauvages venus pour autopsie de toute la Suisse.

Tchécoslovaquie

M. le Prof. B. Klimeš de l'U. de *Brno* s'était renseigné auprès de M. le Prof. Konrad de la clinique médicale et auprès de M. le Prof. Kral de la clinique chirurgicale qui n'avaient jamais pu observer une P.I., tandis que M. le Prof. Zendulka de l'Institut d'anatomie pathologique avait vu en 10 ans une P.I. par un os (non identifié).

M. le Prof. K. Fried de l'U. de *Kosice* n'a jamais rencontré, pendant 25 ans, une P.I.

Yougoslavie

M. le Prof. J. Dimic de l'U. de *Belgrade* signale que pendant 29 ans il n'a jamais vu une P.I., mais dans sa région les chiens mangent peu de lièvres ou volailles.

M. le Prof. S. Vodopivec de l'U. de *Ljubljana* n'a vu aucun cas de P.I. parmi 12 000 chiens examinés et 1000 autopsiés.

M. le Prof. Ožegović de l'U. de *Sarajevo* n'a pendant 20 années pas vu de cas de P.I.

MM. les Prof. V. Sertić et E. Vukelić de l'U. de *Zagreb* n'ont observé aucune P.I. ni cliniquement ni à l'autopsie.

Pour compléter ces renseignements, nous nous sommes aussi adressés verbalement à des confrères spécialistes en médecine canine de Suisse et de France dont aucun n'avait vu une P.I.

Conclusions

Beaucoup de nos correspondants ont mentionné dans leurs réponses les coprostases et les obturations œsophagiennes, bien que ces accidents n'étaient pas l'objet de notre enquête. Ces accidents s'observent relativement plus fréquemment dans les cliniques d'Ecoles parce que des confrères, n'ayant ni le temps, ni la patience d'extraire manuellement les coprostases ou manquant d'installations appropriées pour confirmer radiologiquement le cas et d'opérer les occlusions d'œsophage, les envoient dans les cliniques universitaires. Plusieurs correspondants notent la rareté de ces accidents. Chaque praticien peut d'ailleurs s'en rendre compte en pensant à la quantité d'os journalièrement croqués par l'ensemble des chiens d'une clientèle canine.

Le préjugé des os pointus et la crainte des perforations intestinales par des os de volailles ou de lapins proviennent d'une part d'une fausse interprétation de certains faits. Il nous arrive, comme certainement à tous les confrères en médecine canine, que presque chaque fois qu'un chien nous est présenté pour une entérite hémorragique, le propriétaire suppose d'emblée qu'il s'agit d'une perforation par os de poulet. Mais nous avons dû constater que ce diagnostic était parfois fait à la légère et sans aucune preuve par des confrères. D'autre part il y a la réflexion anatomique, au sujet de ces os brisants, qui avait accrédité cette indéradicable croyance surtout répandue dans certains milieux citadins. Cette peur quelquefois presque hystérique des os de poulets, inexistante en milieu paysan, n'est quand même pas partagée par beaucoup de propriétaires en ville. Il y en a partout qui donnent sans discernement n'importe quels os à leurs chiens. Si des perforations existaient, c'est bien dans nos Ecoles qu'on devrait les observer.

Notre enquête, faite parmi les plus grandes clientèles qui sont celles de nos Ecoles vétérinaires, et dont les renseignements nous ont été aimablement fournis par des professeurs de médecine interne, de chirurgie et d'anatomie pathologique, se basant sur des observations pendant un grand laps de temps, comportent donc des centaines de milliers de chiens examinés. En tout et pour tout, quatre perforations intestinales ont été observées, dont une par un os de bovin, deux par des os de nature non définie et le quatrième par un tibia de lapin dans la valvule iléo-cæcale. Aucun commémoratif n'a expliqué les circonstances qui avaient permis à ces os de franchir le pyllore. Choc, accident? Cela prouve que normalement les os ne peuvent franchir le pyllore que réduits en poudre ou en petits morceaux, sauf dans des circonstances excessivement rares. La crainte de perforations intestinales par des os de lapins ou de volailles est donc une légende. C'est à nous, vétérinaires, de lutter contre ce préjugé enraciné dont la persistance est également due, malheureusement, à certains d'entre nous.

Résumé

Mention est faite d'abord des accidents occasionnés par des os chez les chiens, notamment dans la bouche, le larynx et le pharynx, les occlusions de l'œsophage et

les coprostases dans l'ampoule rectale. Ces accidents sont excessivement rares et ne devraient pas empêcher les propriétaires de donner régulièrement des os à leurs chiens. Nous avons surtout voulu démontrer que le préjugé et la croyance bien enracinée de la nocivité des os de volailles et de lapins, soi-disant susceptibles d'occasionner des perforations intestinales, est fausse. C'est ce que démontre une enquête menée auprès de toutes les Ecoles et Facultés vétérinaires d'Europe. Nous avons reçu 51 réponses qui nous permettent de dire avec certitude que ces perforations n'existent pas. C'est aux vétérinaires, qui trop souvent ont contribué à répandre la croyance en cette nocivité mécanique des os de poulets ou de lapins, soit par tradition orale, soit par réflexion anatomique, de lutter contre ce préjugé strictement sans fondement.

Zusammenfassung

Erwähnt werden zunächst Unfälle, die beim Hund durch Knochen entstehen im Maul, Rachen und Kehlkopf, Speiseröhrenverstopfung und Koprostasen im Enddarm. Diese Zwischenfälle sind so äußerst selten, daß sie die Besitzer nicht abhalten sollten, ihren Hunden regelmäßig Knochen zu füttern. Vor allem aber lag es uns daran, zu zeigen, daß die vielverbreitete Meinung falsch ist, wonach Geflügel- und Kaninchenknochen Darmperforationen hervorrufen können. Eine Umfrage bei allen tierärztlichen Hochschulen und Fakultäten Europas haben uns dies bestätigt. Wir erhielten insgesamt 51 Antworten, die uns erlauben, mit Sicherheit zu sagen, daß solche Perforationen nicht vorkommen. Es liegt an den Tierärzten, die dazu beigetragen haben, den Glauben an die Gefährlichkeit der Geflügel- und Kaninchenknochen zu verbreiten, sei es durch mündliche Überlieferung oder durch anatomische Überlegung, gegen dieses absolut grundlose Vorurteil anzukämpfen.

Riassunto

Sono ricordate lesioni della bocca, gola e glottide, occlusioni dell'esofago e coprostasi del retto, causate da ossa nel cane. Questi casi sono assai rari e non dovrebbero indurre i proprietari a non più somministrare ossa ai loro cani. In prima linea era interessante dimostrare che l'idea che queste ossa siano pericolose è sbagliata. Ossa di pollame e di coniglio non causano perforazioni intestinali. Una inchiesta presso tutte le cliniche universitarie e Facoltà europee ci ha confermato questo fatto. Abbiamo ricevuto 50 risposte, che ci permettono di affermare con sicurezza che tali perforazioni non avvengono. E compito del veterinario di sradicare questa credenza, sia con informazioni verbali, sia sulla scorta di accertamenti anatomici.

Summary

The author first refers to accidents happening to dogs through bones lodging in the mouth, throat and larynx, causing obstruction in the oesophagus or coprostases in the rectum. These accidents occur so very rarely that they should not prevent owners from feeding their dogs regularly with bones. But above all the author is concerned to show the error of the common opinion that poultry and rabbit bones can cause perforation of the intestines. An enquiry sent to all the veterinary colleges and university faculties in Europe has confirmed this. He received a total of 50 replies, which allows him to state with impunity that such perforations do not occur. The veterinary practitioner has contributed to the spread of this idea of the danger of poultry and rabbit bones, either through oral tradition or through consideration of anatomy; and it is his duty to help to dispel this absolutely unfounded prejudice.